
La qualité récompensée, deux années de suite

25.03.2016

Image



En 2014 et en 2015, le CHR Metz-Thionville a été distingué suite à **sa participation à un dispositif expérimental nommé IFAQ, Incitation Financière à l'Amélioration de la Qualité** conduit conjointement par le Ministère en charge de la santé et la Haute Autorité de santé (HAS).

L'objectif consiste à financer les améliorations liées à la qualité dans le but de favoriser les démarches en ce sens au sein des établissements. Pour ce faire le dispositif s'appuie sur les systèmes d'évaluation existants :

- indicateurs pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins (IPAQSS),

-
- indicateurs liés à lutte contre les infections nosocomiales (LIN),
 - résultats de certification (V2010 / V2014),
 - indicateur de satisfaction des patients (e-Satis), indicateurs liés à l'informatisation (Hôpital Numérique).

La dynamique d'évolution entre 2014 et 2015 a également été prise en compte pour l'évaluation en 2015.

Le CHR Metz-Thionville a vu ses actions en matière de qualité récompensées par deux fois : en 2014, c'est une enveloppe de 300 000 euros qui lui a été attribuée au titre de son résultat IFAQ. En 2015, la progression est notable avec une enveloppe de 500 000 euros allouée à ce titre au CHR.

Par cette allocation de ressources, le CHR voit ses actions en matière de qualité reconnues, puisque, sur les 490 établissements de santé inscrits au dispositif en 2015, seuls ceux qui ont obtenu les meilleurs scores ont obtenu des moyens.

Le CHR est, ainsi, **le seul établissement CHU/CHR de la grande région Est à avoir obtenu une enveloppe au titre de la deuxième expérimentation d'IFAQ**, disposant ainsi d'une des enveloppes disponibles les plus importantes, à l'instar de quelques autres CHU en France.

Les crédits alloués sont orientés par le CHR sur des actions de formation dans les domaines de la qualité, de la gestion des risques et de l'évaluation. Ils viendront également abonder une enveloppe d'intéressement pour les pôles, qui sera allouée en prenant en compte notamment les résultats de chaque pôle en matière de qualité risque et évaluation, mesurés selon un score spécifique (score QRE)

Le dispositif IFAQ sera généralisé en 2016 à tous les établissements de santé MCO.